



Arrêté du

**Portant inscription au titre des monuments historiques du Parc des sports Henri Cavallier de FUMEL
(Lot-et-Garonne)**

La Préfète de la région Nouvelle-Aquitaine

Vu le code du patrimoine, livre VI, titres I et II,

Vu l'article 113 de la loi n°2016-925 du 7 juillet 2016 modifiée relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine,

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les départements et les régions,

Vu les autres pièces produites et jointes au dossier,

CONSIDÉRANT le lien entre le Parc des sports Henri Cavallier et l'usine de FUMEL et l'importance de cette dernière dans l'histoire industrielle et sociale du Sud-Ouest,

Sur proposition de la Commission régionale du patrimoine et de l'architecture entendue en sa séance du 8 décembre 2020,

ARRÊTE

Article premier : Est inscrit en totalité au titre des Monuments historiques le Parc des sports Henri Cavallier, conformément au plan ci-annexé, situé sur la parcelle n°512, d'une contenance de 45 875 m², située à FUMEL (Lot-et-Garonne), figurant au cadastre section AB, et appartenant en pleine propriété à la commune de FUMEL demeurant Place du Château à FUMEL (Lot-et-Garonne) et immatriculée avec le n° SIREN 214 701 062, par acte reçu auprès de Maître Jacques GARCIA, notaire à FUMEL (Lot-et-Garonne) le 31 mai 1991, et publié auprès du Service de la publicité foncière de VILLENEUVE-SUR-LOT le 24 juillet 1991, volume 1991 P, numéro 1884.

Article 2 : Le présent arrêté, dont une copie sera adressée sans délai au ministre de la culture, sera publié au fichier immobilier de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

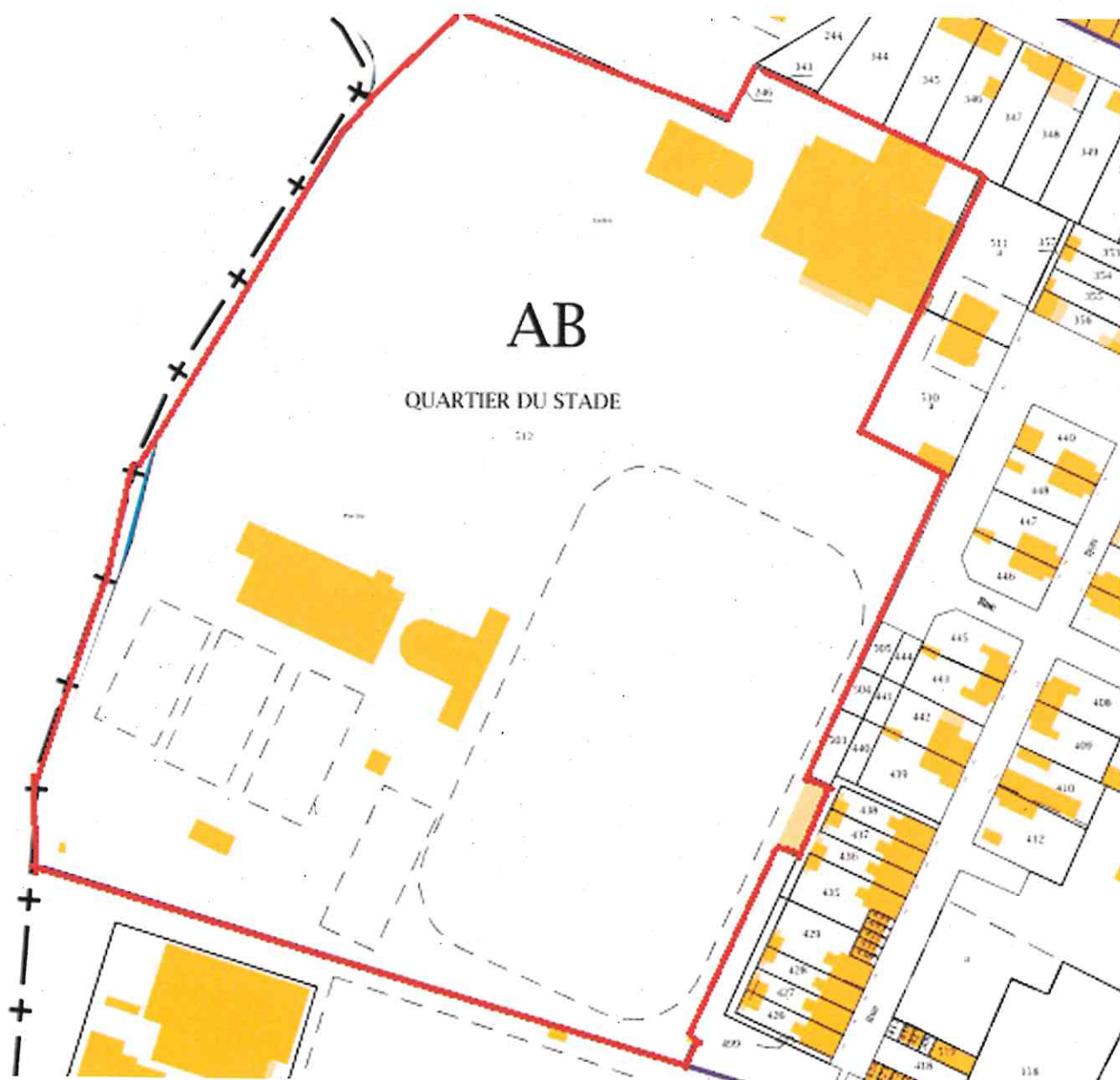
Article 3 : Il sera notifié au préfet du département, au maire et au propriétaire, intéressés, qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.


Bordeaux, le **09 JUIL. 2021**

Pour la Préfète,
Le Secrétaire général pour les affaires régionales

Patrick AMOUSSOU-AUEBLE

Plan annexé à l'arrêté portant inscription au titre des Monuments historiques du Parc des sports Henri
Cavallier à FUMEL (Lot-et-Garonne) :



 Edifice protégé : le Parc des sports Henri Cavallier, situé sur la parcelle AB 512